



## **Convention financière pour l'année scolaire 2025-26**

### **1. Les tarifs**

#### **1.1 Contribution des familles**

La contribution des familles sert principalement à couvrir les dépenses liées à la construction, la rénovation des bâtiments scolaires, à l'enseignement religieux (animation pastorale), à des projets éducatifs et culturels propres à l'établissement et à l'acquisition de certains équipements. Elle varie selon une grille de tarifs établie en fonction des revenus de chaque foyer. Pour la déterminer, il convient de transmettre les avis d'imposition du foyer. Faute de justificatif, la tranche la plus élevée sera appliquée.

Revenu fiscal de référence Avis d'impôt 2024 sur revenus 2023	Tarif mensuel 1er enfant	Tarif mensuel 2è enfant -10%	Tarif mensuel 3è enfant -20%	Tarif mensuel 4è enfant et suivants
Jusqu'à 14718€	27,90 €	25,11 €	22,32 €	0 €
De 14 719€ à 24 077€	32,50 €	29,25 €	26,00 €	0 €
De 24 078€ à 42 837€	38,40 €	34,56 €	30,72 €	0 €
De 42 838€ à 69 584€	45,20 €	40,68 €	36,16 €	0 €
Supérieur à 69 584€	54,50 €	49,05 €	43,60 €	0 €

Les parents qui inscrivent simultanément plusieurs enfants dans les 2 établissements (école St Joseph et collège Sacré Coeur Dunières) bénéficient d'une réduction de 10% pour le 2<sup>ème</sup> enfant, 20% pour le 3<sup>ème</sup> enfant, et de la gratuité pour le 4<sup>ème</sup> enfant et les suivants.

Les familles qui, pour des raisons sérieuses (chômage, maladie...), rencontrent des difficultés à payer leur contribution, peuvent s'adresser au chef d'établissement en début d'année pour étudier une solution et mobiliser des fonds de solidarité.

Des frais d'adhésion au projet de l'enseignement catholique de 35€ par an sont déjà inclus dans la contribution des familles.

#### **1.2 Prestations annexes**

- Activités pédagogiques : 3€ par élève par mois (sorties ponctuelles hors voyages scolaires, activités horaires aménagés, fournitures arts plastiques, ...).
- Etude surveillée (facultative) : 13€ par élève par mois (quel que soit le nombre de jours de présence). Elle se déroule de 16h30 à 18h30 avec un 1<sup>er</sup> départ possible à 17h45 et d'autres départs « à la carte » selon les disponibilités des parents de 17h45 à 18h30.
- Fichiers TD et cahiers d'activités : en fonction des programmes/apprentissages.
- Livres de poche : en fonction des œuvres étudiées et des commandes des familles.
- Manuels scolaires : ils sont prêtés gratuitement.
- Piscine : 1,80€ la séance (tarif 2024-25 à titre indicatif).
- Tableau de bord du collégien pour les 6èmes : 5,20€ (tarif 2024-25 à titre indicatif).
- Voyages scolaires : les familles sont informées des modalités financières avec des circulaires au fur et à mesure de l'année scolaire, selon les destinations, et l'argent récolté en déduction (subventions, opérations diverses, ...).

- Restauration « Label 1 Manger Local et Bio au collège » : 5,90€ le repas.  
Un élève demi-pensionnaire est inscrit au self 4 jours par semaine. En cas d'absence occasionnelle, il est tenu d'informer la Vie Scolaire le matin même au plus tard à 8h30.  
Un élève externe a la possibilité de déjeuner au self de manière occasionnelle en s'inscrivant auprès de la Vie Scolaire le matin même à 8h30 au plus tard.

### **1.3 Assurance scolaire**

Chaque élève doit être couvert par une garantie individuelle accident (couvre les dommages corporels subis par l'enfant) et une garantie responsabilité civile (couvre les dommages causés par l'enfant à autrui). Une assurance scolaire est contractée par l'établissement auprès de MMA pour chaque élève et facturée au tarif de 7€ par élève sur la 1<sup>ère</sup> note de frais. Si les parents fournissent une attestation d'assurance scolaire personnelle au plus tard le jour de la rentrée, l'assurance souscrite par l'établissement ne sera pas facturée.

### **1.4 APEL (Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)**

L'APEL représente les parents auprès de la direction de l'établissement, de l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services. Un colis de fournitures est proposé aux familles en mai-juin de l'année scolaire précédente.

La cotisation de 16,50€ par famille sera portée sur la 1<sup>ère</sup> note de frais. Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'Apel, vous devez faire part de votre refus d'adhésion au plus tard le 30 septembre par écrit auprès du secrétariat.

### **1.5 Contributions volontaires, dons**

L'OGEC est affilié à la fondation Don Bosco, à même de recevoir des dons ouvrant droits à une réduction d'impôt égale à 66% des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable. Pour un don de 50€, vous recevez un reçu fiscal de 33€, déductible de vos impôts sur le revenu. Votre don vous coûte en réalité 17€.

Votre soutien financier nous permet de contribuer à la solidarité envers les familles les plus en difficulté.

### **1.6 Bourses de collège**

Une demande de bourse peut être déposée si les conditions sont remplies : un barème et une notice d'informations seront distribués en début d'année scolaire dès que nous aurons reçu les informations correspondantes.

Une fois que la famille reçoit la notification d'attribution, le collège récupère le montant des bourses (signature de procuration) et déduit automatiquement celui-ci des prélèvements.

## **2. Les modalités financières**

### **2.1 Modalités de facturation**

Les notes de frais sont émises à chaque période de petites vacances et à la fin de l'année scolaire.

### **2.2 Modalités de paiement**

Le mode de règlement privilégié est le prélèvement automatique. Les prélèvements auront lieu le 13 de chaque mois d'octobre à juillet.

Les parents sont invités à compléter le mandat de prélèvement SEPA joint à la convention financière et à le retourner signé accompagné d'un RIB / IBAN à l'établissement.

### **2.3 Impayés**

En cas d'impayés et après les rappels d'usage, l'établissement engagera un contentieux et se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

# **Coupon réponse**

## **Convention Financière 2025-26**

Ce coupon est archivé par l'établissement une fois que le dossier d'inscription est complet.

Nous soussignés Mr.....et Mme.....

Déclarons avoir lu et approuvé la présente convention financière.

Fait à Dunières, le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / 20\_\_\_\_\_

Signatures manuscrites précédées de la mention « lu et approuvé »

La mère

Le père

Le représentant légal (le cas échéant)

*👉 Faire signer les deux parents*